



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Joël-Désiré Kra, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 8 mars à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 426 776 . Le Conseil sera tenu à huis clos en raison de la Covid-19.

La demande présentée a pour but d'autoriser les éléments suivants:

- Une marge avant de 8,67 mètres pour le lot 2 426 776 au lieu de 10 mètres tel que requis par la réglementation.
- Une marge latérale à 1,10 mètres pour un agrandissement de la résidence unifamiliale considérant que la réglementation exige 2 mètres d'une limite latérale.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions à l'adresse courriel du service d'urbanisme à urbanisme@municipalite.saint-mathieu.qc.ca avant le 8 mars à 12 h.

Donné à Saint-Mathieu, ce 21 février 2022.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et greffier-trésorier